



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

SPC Headquarters
BP D5
98848 Noumea Cedex
New Caledonia
Telephone: +687 26 20 00
Fax: +687 26 38 18

Siège de la CPS
BP D5
98848 Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie
Téléphone : +687 26 20 00
Télécopieur : +687 26 38 18

Réponses aux demandes de clarifications

RFP22-4687 – Formation « Introduction à l'écologie et à la gestion des ressources récifo-lagonaires en Polynésie française »

Date : 3 novembre 2022

Délai de réalisation de la prestation :

Question : Il est dit que le prestataire aura 12 mois pour réaliser la prestation (p.15 de l'AO). Or il est aussi mentionné que le projet PROTEGE finit officiellement au 30 septembre 2023. Si la prolongation du projet qui en cours de demande n'est pas actée et admettons que le contrat est signé en janvier 2023, il ne restera donc que 9 mois pour la mise en œuvre de la formation. Est-il donc considéré que le prestataire retenu ne réalisera que ce qu'il a prévu dans son offre pour la durée jusqu'à laquelle le projet durerait ?

Réponse : Il était prévu que le projet PROTEGE termine en septembre 2023, mais le COPIL régional, réuni en mai 2022 a acté le principe d'une prolongation. La durée de celle-ci sera actée d'ici la fin d'année. Pour l'heure, nous considérons que les actions relatives au Thème 2 « pêche côtière et aquaculture » seront toutes terminées au 31/12/2022 en Polynésie française. Ce qui laisserait donc à peu près 12 mois pour mener ces sessions de formation en Polynésie.

Organisation logistique :

Question : Qui sera en charge d'identifier les personnes à former ?

Réponse : La Direction des Ressources marines (DRM) de Polynésie française. Ces personnes seront issues principalement des comités de gestion Zones de pêche réglementée (ZPR)

Question : Qui sera en charge d'inviter les personnes à la formation et à fixer la date de formation ?

Réponse : La DRM.



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

SPC Headquarters

BP D5
98848 Noumea Cedex
New Caledonia
Telephone: +687 26 20 00
Fax: +687 26 38 18

Siège de la CPS

BP D5
98848 Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie
Téléphone : +687 26 20 00
Télécopieur : +687 26 38 18

Question : Qui sélectionne les lieux de formation et est en charge de la réservation de salles pour la dispense de la formation ?

Réponse : La DRM.

Question : Si une formation est dispensée sur une île mais que les personnes à former viennent d'une autre île, qui prendra en charge les frais de déplacement de ces dernières (transport, logement) ?

Réponse : La CPS / PROTEGE prend en charge le coût de la formation elle-même et le déplacement du/des formateurs. En revanche les coûts inter-îles des participants seront à la charge des communes et/ou des participants